



Caisse nationale de santé - Statuts - RECTIFICATIF.

Au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A - N° 369 du 29 mai 2019, à la page 2, sous l'article 1^{er}, point 3°, il y a lieu de lire :

« 3° L'article 57, alinéa 1^{er} est supprimé »

au lieu de :

« 3° L'article 57 est supprimé ».

